

Limoges, le 7 juin 2018

L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Éducation nationale de la Haute-Vienne

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école  
Mesdames et Messieurs les instituteurs et  
professeurs d'école

*Sous couvert de Mesdames et Messieurs les  
inspecteurs de l'éducation nationale*

**Service**

Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré  
Affaire suivie par  
Christophe Vaubourdolle  
Eric Scherpereel  
Références  
DIPER1D/CV/ES/N°2017-25  
Téléphone  
05 55 11 42 95  
05 55 11 42 98

Mél

[christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr](mailto:christophe.vaubourdolle@ac-limoges.fr)  
[eric.scherpereel@ac-limoges.fr](mailto:eric.scherpereel@ac-limoges.fr)

Site internet

<http://ia87.ac-limoges.fr/>

**Adresse postale**

**Direction des services  
départementaux  
de l'Éducation nationale  
13 rue François Chénieux  
CS 13123  
87031 Limoges cedex 1**

**Adresse géographique**

**5 allée Alfred Leroux  
Limoges**

**Objet : phase d'ajustement du mouvement rentrée 2018 / affectation des TRS et brigades à temps partiel**

**Réf. : Circulaire du 14 février 2018 relative au mouvement intra départemental**

La phase d'ajustement porte sur l'ensemble des postes vacants à l'issue de la première phase du mouvement.

1) Les personnels concernés

Elle concerne les enseignants sans poste, les TRS, les TR à temps partiels, et également les enseignants en poste qui candidatent sur des postes à profil publiés à l'issue de la première phase.

- Les enseignants sans poste à la suite de la 1<sup>ère</sup> phase du mouvement participeront obligatoirement à la phase d'ajustement et devront formuler un maximum de vœux à partir de la liste des supports vacants et celle des blocs de services (ces listes seront publiées à partir du 13 juin 2018 sur l'intranet de la DSDEN : <http://pedagogie.ac-limoges.fr/ia87/?dmenu=5&dsmenu=0>).
- Les enseignants sans poste, ayant candidaté sur des postes à profil, et faisant l'objet d'une audition par une (ou des) commission(s) de recrutement, doivent ranger le(s) poste(s) parmi l'ensemble de leurs vœux.
- Les enseignants titulaires d'un poste auditionnés par une ou plusieurs commissions d'entretien doivent également ranger leurs vœux à l'aide de la liste des supports vacants lorsqu'un choix entre plusieurs postes à profils est possible.

2) Les supports proposés

La liste des supports vacants comporte des postes dont l'affectation est précisée comme à titre définitif (TPD) ou provisoire (PRO). En complément, cette liste permet d'identifier certains postes susceptibles d'être vacants, dont la vacance ne sera constatée qu'en CAPD, et sur laquelle la formulation de vœux est possible.

Les postes de la brigade départementale sont mentionnés avec affectation à titre définitif. Les enseignants peuvent néanmoins demander à opter pour une affectation à titre provisoire en le signalant explicitement lors de la formulation des vœux.



Les postes à titre définitif nécessitant la détention d'un titre (ex : direction d'école de deux classes et plus, conseillers pédagogiques) sont attribués à titre provisoire si le candidat ne dispose pas du titre.

Je précise également que la liste des blocs comporte des fractions de supports intitulés « GPE » qui correspondent aux décharges de direction des écoles de 2 et 3 classes (4 décharges de direction pour 10 jours chacune, à assurer dans un emploi du temps annuel coordonné par l'IEC de circonscription en liaison avec les directeurs d'école).

Je rappelle enfin que les TRS et TR à temps partiels non annualisés candidatent exclusivement sur des blocs à temps partiel.

### 3) Calendrier de gestion

- Publication des postes vacants et des blocs le : mercredi 13 juin 2018
- Commissions entretiens postes à profils :
  - CP EPS- CPD EPS : le 13 juin 2018 après-midi
  - CPC- ERUN, direction d'écoles : le 20 juin 2018 après-midi
- Date limite de retour des vœux : mardi 26 juin 2018 (sur papier libre)

Par retour de mail : [diper.dsden87@ac-limoges.fr](mailto:diper.dsden87@ac-limoges.fr)

Par courrier postal à la Direction des services départementaux de l'Education nationale de Haute-Vienne, Division du personnel 1D, 13 rue François Chénieux, 87031 Limoges Cedex.

Dans le cas éventuel de mesures de carte scolaire postérieures à la phase informatisée, les personnels concernés seront reçus par l'administration pour examiner leur situation particulière.

- CAPD : le jeudi 28 juin 2018

Afin de vous éviter la participation à une phase plus restreinte d'affectation, je vous invite à formuler un nombre de vœux le plus important possible. Les personnels sans poste à l'issue de la phase d'ajustement du mouvement feront l'objet à partir du mois de juillet d'une procédure d'affectation sur l'ensemble des postes demeurés vacants, prononcée dans l'ordre décroissant du barème.

**Jacqueline ORLAY**